

PROCES-VERBAL du Conseil Administratif du Centre d'Action Sociale de la commune de Mexy

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le treize septembre à 17h00, le Conseil administratif du Centre d'Action Sociale de la Commune de Mexy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric WILMIN, Président.

Présents :

- Mme Sophie MORREALE
- Mme Bernadette MUTH
- Mme Céline RACADOT
- Mme Christelle TEKRANE
- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- M Éric MARTINEZ
- M Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

- Mme Maria PIETREZYKOWSKI représentée par Mme Céline RACADOT
- M Noël BELLI représenté par Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI

Excusées:

- Mme Danielle GUILLAUME
- Mme Françoise SALVI

Les membres présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance.

- ❖ Bon alimentaire – dossier 2022-03
- ❖ Aide financière - dossier 2022- 08
- ❖ Aide financière – dossier 2022-09
- ❖ Aide financière – dossier 2022-10
- ❖ Questions diverses

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 9 juin 2022.

Point 1 : Bon alimentaire – Dossier 2022-03 – Délibération n°2022-16

M Frédéric WILMIN fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier 2022-03).

Le couple est en situation précaire domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, l'assistance sociale en charge de leur dossier nous a sollicité pour leur attribuer un bon alimentaire.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer un bon d'achat alimentaire à ce couple d'un montant de 222,57 euros (deux cent vingt-deux euros et cinquante-sept centimes).

Point 2 : Aide financière – AF 2022-08 – Délibération n°2022-17

M Noël BELLI fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier AF 2022-08).

Le couple est en situation précaire domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, une demande d'aide financière pour le règlement de la garderie de midi du mois de mars a été déposée.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer une aide financière pour le paiement de la facture de la garderie du mois de mars d'un montant de 33,04€ (Trente-trois euros et quatre centimes).

Point 3 : Aide financière -AF 2022-09 – Délibération n°2022-18

M WILMIN Frédéric fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier AF 2022-09).

Le couple est en situation précaire domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, une demande d'aide financière pour le règlement de la garderie de midi du mois d'avril a été déposée.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer une aide financière pour le paiement de la facture de la garderie du mois d'avril d'un montant de 18,88€ (dix-huit euros et quatre-vingt -huit centimes).

Point 4 : Aide financière – Dossier AF 2022-10 – Délibération n°2022-19

M. WILMIN Frédéric fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier AF 2022-10).

Le couple est en situation précaire domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, une demande d'aide financière pour le règlement de la garderie de midi du mois de mai a été déposée.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer une aide financière pour le paiement de la facture de la garderie du mois de mai d'un montant de 37,76€ (trente-sept euros et soixante-seize centimes).

Point 5 : Questions diverses

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI informe des prochaines actions en partenariat la conférence des financeurs : les happy ateliers et les conférences sur la nutrition.

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI ajoute la venue du Bus de l'autonomie le mardi 11 octobre 2022 sur la commune. Ce bus aménagé comme un appartement-témoin propose aux personnes en perte d'autonomie des solutions pour améliorer leurs habitats avec l'aide d'ergothérapeute. Des professionnels du service de l'autonomie conseilleront et répondront aux questions. (Adaptation du logement, innovations et aides techniques, aides financières...).

À l'occasion, du repas de l'ARPA, elle présentera ces actions auprès des adhérents afin de mobiliser le public concerné.

M. Frédéric WILMIN fait le bilan des logements seniors : 9 logements sur 12 sont occupés par des habitants de Mexy. Une étude avec VIVEST est en cours pour la 2^{ème} tranche du terrain. Avec cette première expérience, M. Frédéric WILMIN constate que les demandes reçus sont beaucoup des personnes veuves ayant des revenus élevés. Une réflexion doit être mener pour rendre accessible ses logements à ce public.

La séance est levée à 18h00.